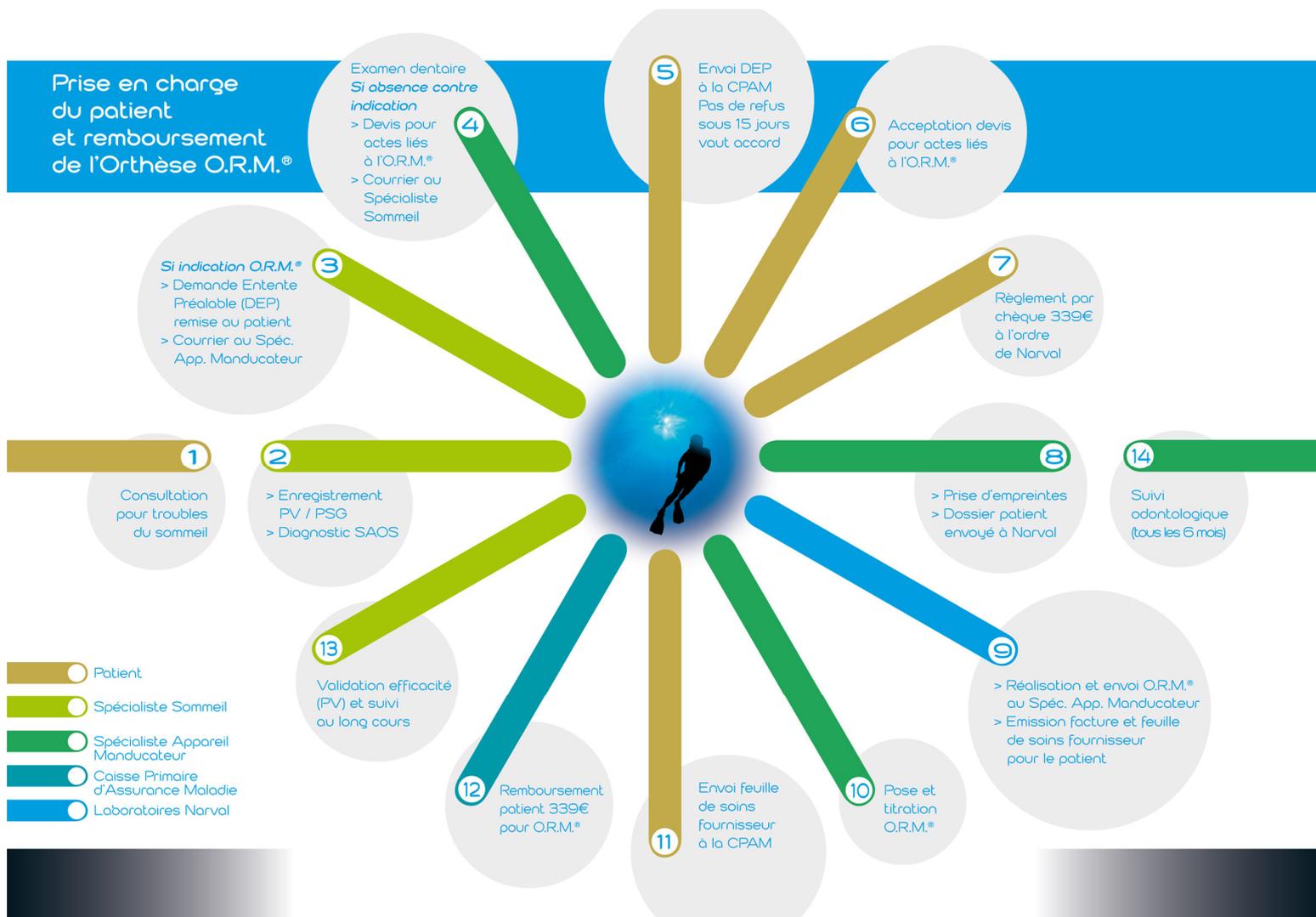


Information des Laboratoires Narval à l'attention des professionnels de santé

Depuis le 13 novembre, la prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie de l'orthèse type O.R.M.[®] est entrée en vigueur. Ce remboursement concerne uniquement les patients souffrant d'un SAOS sévère (IAH > 30 ou entre 5 et 30 associé à une somnolence diurne sévère), en deuxième intention après refus ou intolérance à la PPC.

Modalités pratiques de remboursement pour l'orthèse type O.R.M.[®]



La Demande d'Entente Préalable (DEP)

La DEP pour Assistance Respiratoire est établie par vos soins et remise au patient. Il est important de bien renseigner le numéro d'immatriculation avec le nom et le prénom du patient, et de cocher la case « Autres » dans la liste des traitements en précisant « Orthèse d'Avancée Mandibulaire type O.R.M.[®] ».

Facturation séparée de l'acte dentaire et du dispositif médical

* L'orthèse de type O.R.M.[®] est facturée directement par Narval au patient. Le patient avance le montant de 339€ et Narval lui remet, avec l'orthèse, une Feuille de Soins Fournisseur pour un remboursement à 100% par sa caisse.

* L'acte de prise en charge du patient (empreintes, ajustements, titration...) est facturé séparément au patient par le spécialiste dentaire (généralement entre 250 et 350€).

Orthèse EQUINOX[®] : pour les patients non éligibles au remboursement

Afin d'éviter toute confusion concernant le remboursement, nous lançons l'orthèse EQUINOX[®] pour les patients non éligibles au remboursement. L'orthèse EQUINOX[®] est réalisée sur mesure, réglable et fonctionne également en traction par optimisation de la Retenue Mandibulaire.

Si vous désirez plus d'informations, merci de contacter Laboratoires Narval par email contact@laboratoiresnarval.com ou par téléphone

N° Vert 0 800 800 056